

Mutuelle et prévoyance

Publié le 12/10/2023

Mutuelle

LMV participe à la protection sociale des agents en matière de santé et a opté pour la labellisation depuis 2013. Chaque agent peut ainsi comparer et adhérer librement aux garanties de son choix auprès d'organismes mutualistes ou auprès de sociétés d'assurances parmi la liste des offres labellisées. Sur présentation d'une attestation d'adhésion à une garantie labellisée, un montant unitaire lui est versé directement sur son bulletin de salaire. Pour encourager les agents à se protéger et à choisir un niveau de garantie qui couvre réellement leurs besoins, la collectivité a consenti un effort financier important notamment vis-à-vis des plus bas revenus.

Prévoyance

Depuis le 1^{er} janvier 2021, LMV Agglomération s'est associée à la Ville de Cavaillon pour proposer à ses agents un contrat de groupe prévoyance pour assurer le risque incapacité, invalidité, décès et mieux couvrir ainsi ses agents. Véritable outil d'attractivité et de fidélisation des agents territoriaux, cette convention de participation concrétise un nouvel axe déployé au titre de la santé au travail, axe fort de la politique RH des trois collectivités depuis 2018. En contrepartie, la collectivité s'engage à participer à hauteur d'un montant fixé par délibération et variant selon la tranche de revenu de l'agent.

